

Campagne de protection des bébés contre la bronchiolite : vaccination de la mère ou immunisation du nourrisson

1/2



Chaque année en Suisse, d'octobre à mars, entre 2'000 et 3'000 bébés sont hospitalisés en Suisse en raison d'une bronchiolite. Cette infection respiratoire est due à un virus appelé virus respiratoire syncytial (VRS ou RSV). Depuis cet automne, deux traitements préventifs efficaces existent pour protéger les bébés : la vaccination des futures mamans ou une immunisation des nourrissons dès la naissance.

Les deux traitements sont sûrs et aussi efficaces l'un que l'autre.

QU'EST-CE QUE LA BRONCHIOLITE ET QUELS SONT SES SYMPTÔMES ?

La bronchiolite est une infection fréquente chez les enfants de moins de 2 ans, surtout en hiver. Elle est causée principalement par le **virus respiratoire syncytial** (VRS ou RSV) qui peut provoquer une **inflammation des petites bronches** (bronchioles). Ce virus est très contagieux et se transmet facilement par la toux, les éternuements, ou par contact direct avec des mains ou des objets contaminés.

Les **symptômes** sont la toux, le nez bouché, de la fièvre, et

parfois une respiration sifflante. Chez les enfants de moins de 12 mois et plus particulièrement ceux de moins de 3 mois, des complications avec des difficultés respiratoires plus graves peuvent se produire avec un tirage (creux sous les côtes à l'inspiration) ou un essoufflement marqué.

QUAND CONSULTER EN URGENCE ?

En cas de signes de gravité, si votre bébé est très irritable, peu réactif, qu'il ne boit ou ne s'alimente plus, s'il respire très difficilement, ou si ses lèvres ou extrémités deviennent bleues, emmenez-le directement aux urgences.

DEUX TRAITEMENTS PRÉVENTIFS SONT DISPONIBLES DURANT LA PÉRIODE DE CIRCULATION DU RSV

La vaccination de la future maman (Abrysvo®)

Cette vaccination se fait **entre la 32^e et la 36^e semaine de grossesse**. Le vaccin permet à la future maman de fabriquer et transmettre ses anticorps au bébé à travers le placenta. Le bébé est ainsi protégé pendant ses premiers mois de vie.

L'immunisation des nourrissons (Beyfortus®)

Ce médicament à base d'anticorps est **administré directement au bébé** par injection intramusculaire et diminue de manière importante le risque d'infection à RSV. Il protège directement le bébé pendant ses premiers mois de vie.

LES AUTRES MESURES DE PRÉVENTION À APPLIQUER, EN PARTICULIER AVANT L'ÂGE DE 3 MOIS

- Limiter les visites aux adultes proches en bonne santé.
- Se laver les mains régulièrement, surtout avant et après avoir touché le bébé.
- Porter un masque en cas de rhume, de toux ou de fièvre.
- Éviter que les frères et sœurs malades s'approchent du bébé.
- Éviter les réunions et lieux publics bondés.

RECOMMANDATIONS

La commission fédérale des vaccinations, l'office fédéral de la santé publique, le service du médecin cantonal, les Hôpitaux Universitaires de Genève, la Société Genevoise de Pédiatrie et l'Ordre des Gynécologues et Obstétriciens de Genève recommandent vivement de choisir l'un ou l'autre de ces traitements pour protéger votre enfant.

Ils considèrent que **les deux traitements ont une efficacité équivalente** et ne privilégient pas l'un plutôt que l'autre. **La combinaison des deux traitements n'est généralement pas recommandée**, sauf cas particuliers.

Pour plus d'informations :

- Ge.ch | [Protéger votre bébé contre la bronchiolite | ge.ch](https://www.ge.ch)
- OFSP | [Virus respiratoire syncytial humain \(RSV\) \(admin.ch\)](https://www.ofsp.ch)
- OFSP | [VRS : grossesse / enfants](https://www.ofsp.ch)
- www.infovac.ch

Parlez-en avec votre sage-femme, gynécologue ou pédiatre pour choisir la meilleure option pour vous et votre bébé.

Octobre 2025
Genève
SMC

Abrysvo®

Beyfortus®

À QUI S'ADRESSENT CES TRAITEMENTS ?

Aux **femmes enceintes** dès 18 ans

- À tous les **nourrissons nés à partir du 1er avril 2025**.
- À certains enfants jusqu'à 2 ans, sur indication spécifique du pédiatre.

QUAND EST-IL RECOMMANDÉ ?

- **Entre la 32e et la 36e semaine de grossesse** si l'accouchement est prévu entre octobre et mars.
- **En octobre**, pour les bébés nés entre avril et septembre 2025
- **Dès la naissance**, pour les bébés nés entre octobre 2025 et mars 2026.

OÙ EST-IL ADMINISTRÉ ?

- Chez le **gynécologue-obstétricien**
- Lors d'une consultation avec une **sage-femme** ou un professionnel de santé.
- **Dans les maternités** dès la naissance.
- **Chez le pédiatre**, le plus tôt possible au cours de la saison hivernale.

QUI NE DEVRAIT PAS RECEVOIR LE TRAITEMENT ?

- Les **femmes enceintes ayant des antécédents de réactions allergiques graves à l'Abrysvo®** ou à l'un de ses composants.
NB: le vaccin n'est pas remboursé pour les femmes enceintes qui ont déjà reçu l'Abrysvo® lors d'une précédente grossesse.
- Les **bébés et enfants avec une maladie aiguë**; ils doivent généralement attendre de se rétablir.
- Les **bébés et enfants ayant des antécédents de réactions allergiques graves au Beyfortus®** ou à l'un de ses composants. A discuter avec le pédiatre.
- Un enfant qui a eu une infection à RSV au **cours de la même saison hivernale**.

CES TRAITEMENTS SONT-ILS EFFICACES ?

Oui, les deux traitements offrent une **protection contre les hospitalisations d'environ 80 %**, pendant au moins 5 à 6 mois.

QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ?

Comme tout médicament, Abrysvo® et Beyfortus® peuvent entraîner des effets indésirables.

- Les **effets indésirables les plus fréquents** sont des douleurs au site d'injection, une éruption cutanée, des maux de tête, de la fièvre et des douleurs musculaires.
 - Ces effets sont généralement **légers à modérés** et **disparaissent en 2 à 3 jours**.
- Il n'y a eu **aucun signal de sécurité** rapporté pour des malformations ou d'autres risques pour le fœtus, le nouveau-né ou la mère.
- Bien que **peu fréquents**, les effets indésirables possibles sont une éruption cutanée, une réaction au site d'injection (rougeur, gonflement et douleur), de la fièvre ; dans de très rares cas, une réaction allergique peut survenir.
- les effets indésirables peuvent apparaître **jusqu'à quelques jours après l'injection**. Généralement légers, ils disparaissent rapidement.

CES TRAITEMENTS SONT-ILS PRIS EN CHARGE ?

- Les deux traitements préventifs Abrysvo® et Beyfortus® sont **pris en charge par l'assurance maladie de base, sous réserve de la franchise pour Abrysvo® et de la quote-part de 10%**.
 - Dès le 1^{er} janvier 2026, Abrysvo® sera exempté de la franchise.

Octobre 2025
Genève
SMC